

Consultation concernant la méthodologie de la comparaison nationale des prix et les profils de foyers

Comment réagir au présent document ?

Jusqu'au 16/03/26

Uniquement par e-mail à consultation.sg@ibpt.be

Avec la référence : Consult-2026-A2

Personne de contact : Valérie Prignon, Premier Conseiller (+32 2 226 89 38)

Les réponses sont attendues uniquement par voie électronique à l'adresse précisée

Merci de joindre ce [formulaire de couverture](#) à votre réponse.

Vos commentaires devraient se référer aux paragraphes et/ou sections auxquels ils se rapportent et indiquer clairement ce qui est confidentiel.

TABLE DES MATIÈRES

1.	Objet de la consultation	3
2.	Méthodologie	4
3.	Comparaison nationale des services mobiles	6
4.	Comparaison nationale des services fixes.....	9
5.	Comparaison nationale des packs convergents	14
6.	Récapitulatif des profils étudiés	15
6.1.	Profils mobiles.....	15
6.2.	Profils fixes	15
6.3.	Profils convergents.....	16

1. Objet de la consultation

1. La présente consultation poursuit un double objet :
 - 1.1. D'une part, la définition des profils qui seront utilisés dans les prochaines études relatives aux comparaisons nationales des prix des services de télécommunications sur le marché résidentiel belge ;
 - 1.2. D'autre part, l'adaptation de la méthodologie.
2. Ces deux objets découlent directement de l'évolution du marché des télécommunications et des usages qu'en font les consommateurs.
3. Dans un premier temps, la consultation aborde la méthodologie et les adaptations envisagées (point 2).
4. Les aspects relatifs au mobile sont ensuite présentés (point 3) et enfin, ceux relatifs aux services fixes (point 4) et aux packs convergents (point 5).
5. Le point 6 récapitule l'ensemble des profils proposés.

2. Méthodologie

6. Pour aider les consommateurs à faire leurs choix de façon éclairée, l'IBPT publie régulièrement depuis 2012 une comparaison nationale des prix relative au marché des télécommunications.
7. Depuis 2023, cette comparaison est divisée en deux volets : l'un relatif aux services mobiles ; l'autre, aux services fixes et aux packs convergents. Les résultats de la dernière édition sont disponibles sur notre site, dans une forme résumée sur nos pages dédiées aux résultats¹ et dans leur version intégrale sur la page des études « Prix »².
8. Les objectifs poursuivis par ces études sont les suivants :
 - Donner de la visibilité à l'ensemble des opérateurs actifs sur le marché résidentiel belge (marques primaires, marques secondaires et marques alternatives),
 - Montrer le coût des plans tarifaires actuellement disponibles à la vente,
 - Montrer les alternatives possibles en termes d'offres mais également en termes de types de solutions possibles (packs, combinaison de solutions standalone ou solutions panachées) et de technologies (DSL, câble, fibre, satellite ou Internet via le réseau mobile),
 - Stimuler la concurrence entre opérateurs,
 - Mettre en évidence le dynamisme et l'évolution du marché télécom, notamment sur la base des statistiques récoltées annuellement auprès des opérateurs belges³.
9. Depuis l'édition 2021, les comparaisons nationales se basent sur la méthodologie des profils de foyers c'est-à-dire qu'elles considèrent les besoins que les différents types d'utilisateurs de services télécoms doivent satisfaire. Les profils d'utilisateurs étudiés sont ceux de ménages aux profils suffisamment différenciés que pour dresser un tableau large et varié du marché résidentiel belge des télécoms sans toutefois viser à l'exhaustivité.
10. Concrètement, tous les plans destinés aux particuliers figurant dans le simulateur tarifaire de l'IBPT www.meilleurtarif.be à la date du snapshot sont pris en considération – hors effet des promotions – pour y répondre avec l'activation d'options et/ou de consommation(s) hors forfaits. Pour chacun d'entre eux, l'offre la moins onéreuse est présentée par opérateur, tous types de solutions confondus.
11. Jusqu'à présent, les coûts mensuels moyens étaient pris en considération pour effectuer ce classement. Ceux-ci reflétaient le coût de l'abonnement mais aussi les éventuels coûts hors forfaits et/ou options activées pour faire face aux profils étudiés ainsi que les frais d'activation et/ou d'installation.
12. Les trois changements majeurs envisagés sont les suivants :
 - 12.1. Au vu des possibilités concrètes offertes par le secteur pour favoriser une installation de type "Do It Yourself" (produit livré en point relais, instructions étape par étape, gratuité) couplées à la toujours plus grande dextérité digitale des consommateurs,

¹ [Comparaison nationale 2025 - Mobiles | IBPT](#) et [Comparaison nationale 2025 - Fixes/Convergents | IBPT](#)

² <https://www.ibpt.be/consommateurs/telephonie-internet-tv/tarifs/etudes-prix>

³ <https://www.ibpt.be/operateurs/publication/situation-du-marche-des-communications-electroniques-et-de-la-television-2024>

l'IBPT souhaite désormais **se limiter aux coûts mensuels structurels** dans ses futures comparaisons nationales. Cela permettra également une meilleure cohérence méthodologique entre les comparaisons nationales et internationales⁴ publiées par l'IBPT.

12.2. Au vu du développement d'offres Internet à très haute vitesse (« Very High Capacity Networks ») d'une part et de l'évolution du marché mobile d'autre part, il nous semble **opportun de revoir à nouveau**⁵ **ces profils** afin de tenir compte de l'évolution des besoins des consommateurs en considérant des profils suffisamment représentatifs de toutes les couches de la population (usage faible à intensif) ;

12.3. Les comparaisons feront désormais l'objet de **3 publications distinctes** :

- i. Comparaison des services mobiles ;
- ii. Comparaison des services fixes;
- iii. Comparaison des packs convergents.

13. Les sections suivantes montrent les impacts de ces changements pour les différents types d'études.

⁴ Voir [Études « Prix » | IBPT, Etude comparative internationale 2025](#), point 44 de l'annexe méthodologique : « *Les prix utilisés pour l'analyse sont les prix récurrents à long-terme demandés pour les services considérés, c.-à-d. sans tenir compte d'éventuelles promotions temporaires, et exclusion faite des coûts uniques (frais d'installation et d'activation)* ».

⁵ Pour rappel, une première consultation du secteur a eu lieu au premier semestre 2024 : <https://www.ibpt.be/consommateurs/publication/communication-concernant-les-profils-de-foyers-des-comparaisons-nationales-des-prix>

3. Comparaison nationale des services mobiles

14. Au vu de l'évolution rapide du marché mobile et des positionnements stratégiques des différents types de marques (primaires⁶, secondaires⁷ ou alternatives⁸), il semble opportun de revoir à nouveau ces profils.
15. De leurs côtés, les consommateurs ont également adapté leurs usages.
16. Comme le montrent les statistiques annuelles récoltées auprès du secteur⁹, la consommation moyenne de SMS diminue d'année en année et n'est plus en soi un critère de différenciation, la plupart des plans incluant par ailleurs des SMS illimités.

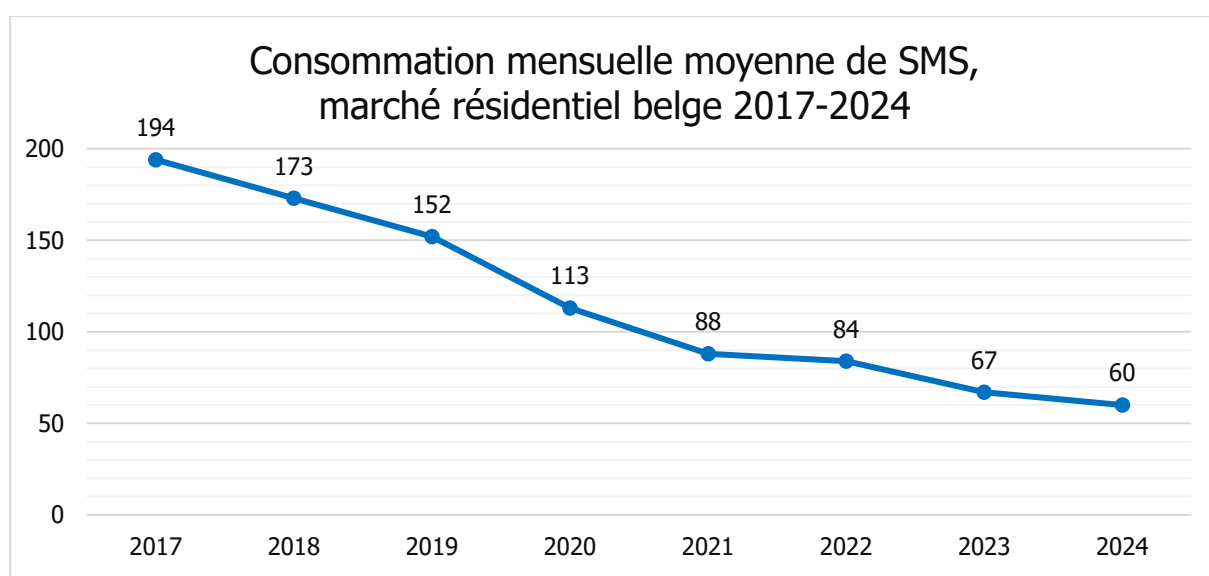


Figure 1 - Evolution de la consommation mensuelle moyenne des SMS
(Source : Données statistiques annuelles, IBPT)

17. Ceci est corroboré par l'enquête consommateurs de 2025¹⁰ montrant que 61% des répondants utilisent en priorité une plateforme pour l'envoi d'un message plutôt qu'un SMS (39%).
18. Par conséquent, l'IBPT réitère ses conclusions des consultations de 2021 et de 2024 et n'accorde aucun poids aux SMS dans les profils mobiles étudiés.
19. Les statistiques annuelles¹¹ montrent que le nombre moyen de minutes consommées mensuellement plafonnent aux alentours des 150 minutes ces cinq dernières années. Ce

⁶ Il s'agit des opérateurs ayant investi chacun dans leur propre réseau mobile : BASE/Telenet, DIGI, Orange/VOO et Proximus

⁷ Il s'agit des marques secondaires dont disposent les opérateurs primaires, à savoir : Mobile Vikings et Scarlet chez Proximus, hey! chez Orange Belgium, TADAAM chez BASE/Telenet en mobile.

⁸ Il s'agit des marques ayant négocié un accord pluriannuel pour pouvoir utiliser les réseaux mobiles de marques primaires : Cybernet, edpnet, Ello mobile, FASTfiber, IP Telecom, Mega, NEIBO, Netcom, Tchamba Telecom, UNDO, United Mobile et Yoin.

⁹ <https://www.ibpt.be/operateurs/telecoms/statistiques>

¹⁰ <https://www.ibpt.be/consommateurs/publication/enquete-consommateurs-2025>

¹¹ <https://www.ibpt.be/operateurs/telecoms/statistiques>

nombre de minutes est le nombre minimal de minutes généralement inclus dans la plupart des abonnements mobiles. Il n'y a donc pas lieu de considérer les minutes comme un facteur de différenciation.

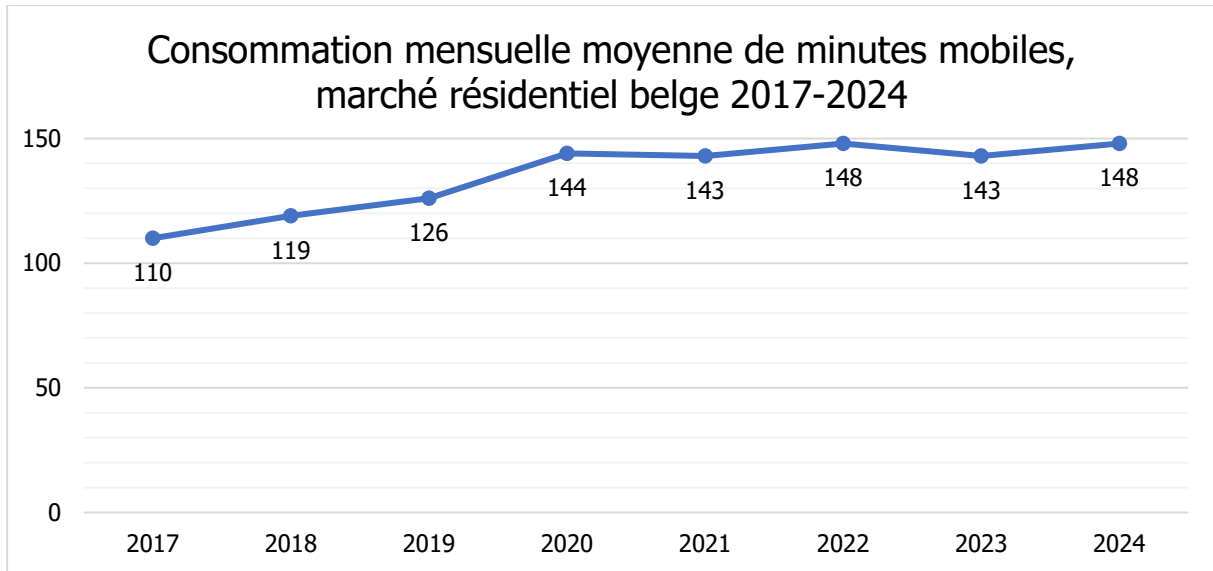


Figure 2 - Evolution de la consommation mensuelle moyenne des minutes mobiles (Source : Données statistiques annuelles, IBPT)

20. Une prévision raisonnable estime la consommation mensuelle moyenne de données mobiles du consommateur belge fin 2025 à 11,2 GB.

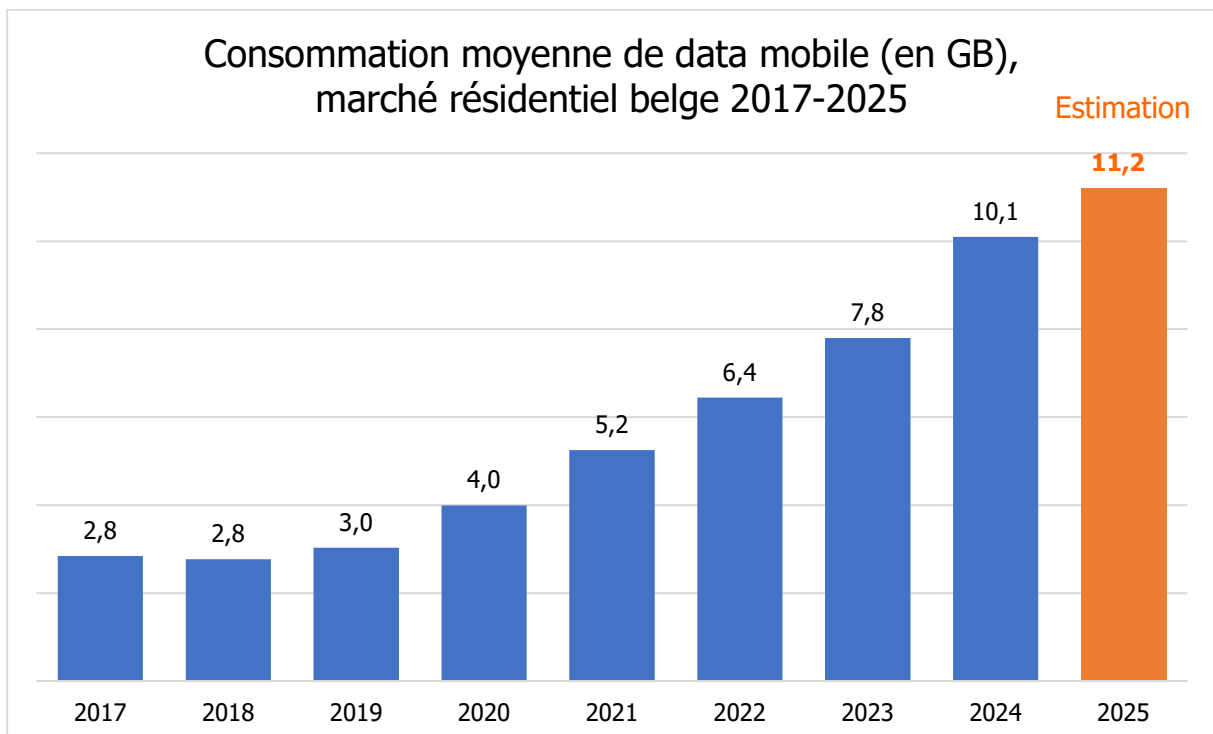


Figure 3 - Evolution de la consommation mensuelle moyenne de données mobiles, 2017-2025 (Sources : Données statistiques annuelles, IBPT)

21. Si la consommation mobile moyenne est estimée à 11,2 GB pour 2025, chacun d'entre nous fait un usage différent de son mobile. Certains ont une faible consommation tandis que d'autres en font un usage très intensif. Pour répondre à cette large diversité d'usages, les profils proposés diffèrent par le volume de données mobiles exigé de la façon suivante :



Figure 4 - Besoins minimaux à satisfaire pour les profils mobiles

4. Comparaison nationale des services fixes

22. Comme le montre le graphe ci-après, au fil du temps, les consommateurs belges ont progressivement adopté de nouveaux usages en termes de vitesse Internet. Fin 2024, près de 80% d'entre eux optaient pour des offres ayant une vitesse supérieure à 100 Mbps alors que celles-ci n'étaient le choix que de 12% des Belges à la fin 2012.

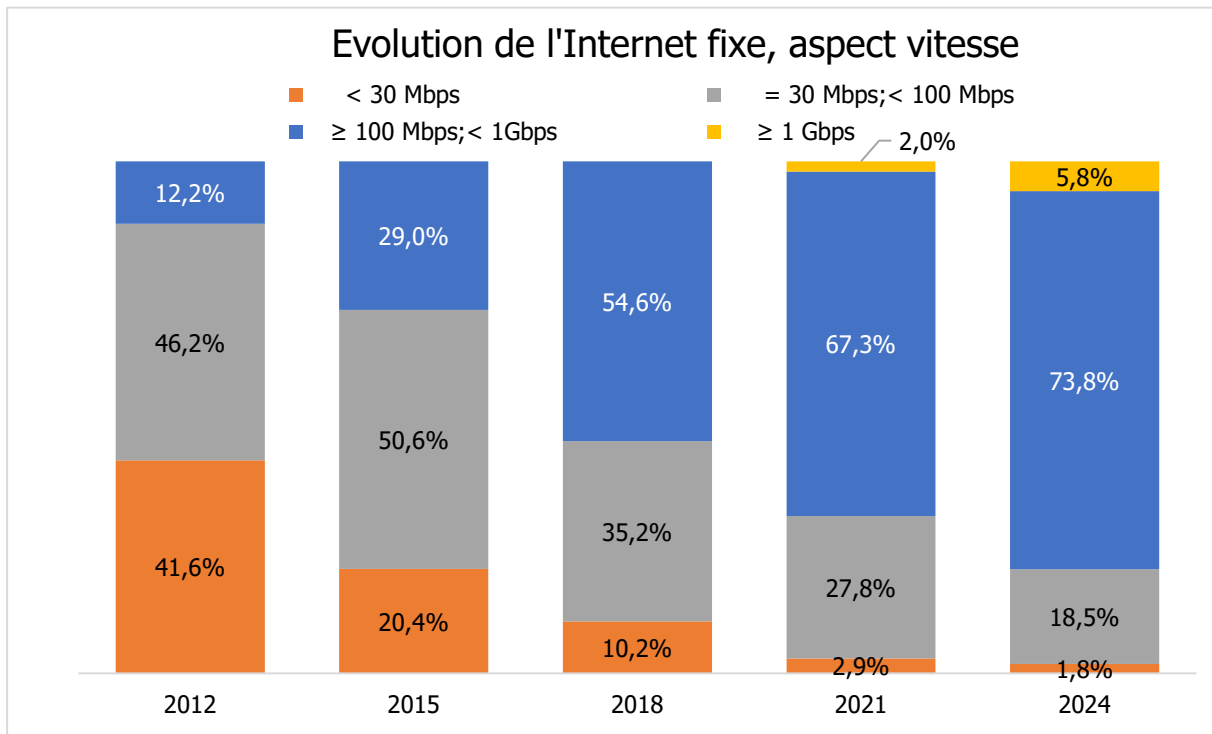


Figure 5 - Evolution des usages Internet en termes de vitesse, marché belge.
(Source : Données statistiques annuelles, IBPT)

23. Au vu du développement d'offres Internet à très haute vitesse (« Very High Capacity Networks »)¹², il semble opportun de revoir à nouveau ces profils afin de tenir compte de l'évolution des besoins des consommateurs en considérant des profils suffisamment représentatifs de toutes les couches de la population et des différentes technologies présentes sur le marché.

24. Pour ce faire, l'IBPT propose d'observer les offres ayant ces trois vitesses Internet :



Figure 6 – Comparaison de 3 types de services Internet fixe

¹² <https://digital-strategy.ec.europa.eu/en/library/state-digital-decade-2025-report>

25. Les services fixes observés sont

25.1. l'Internet, acheté en standalone dans 21% des cas, à la fin 2024 ;

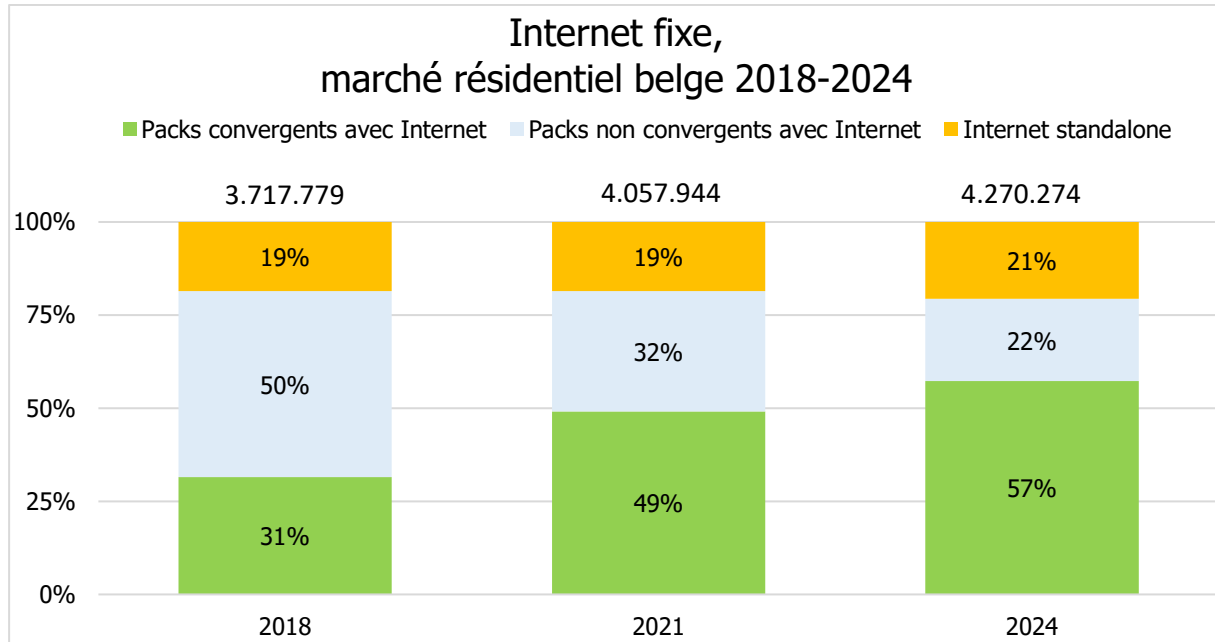


Figure 7 – Evolution de la répartition des lignes du haut débit fixe - standalone versus packs-, marché résidentiel belge en 2018, 2021 et 2024 (Source : Données statistiques annuelles, IBPT)

25.2. Les packs 2-Play de type Internet et télévision qui représentent 39,3% des packs 2-Play à la fin 2024.

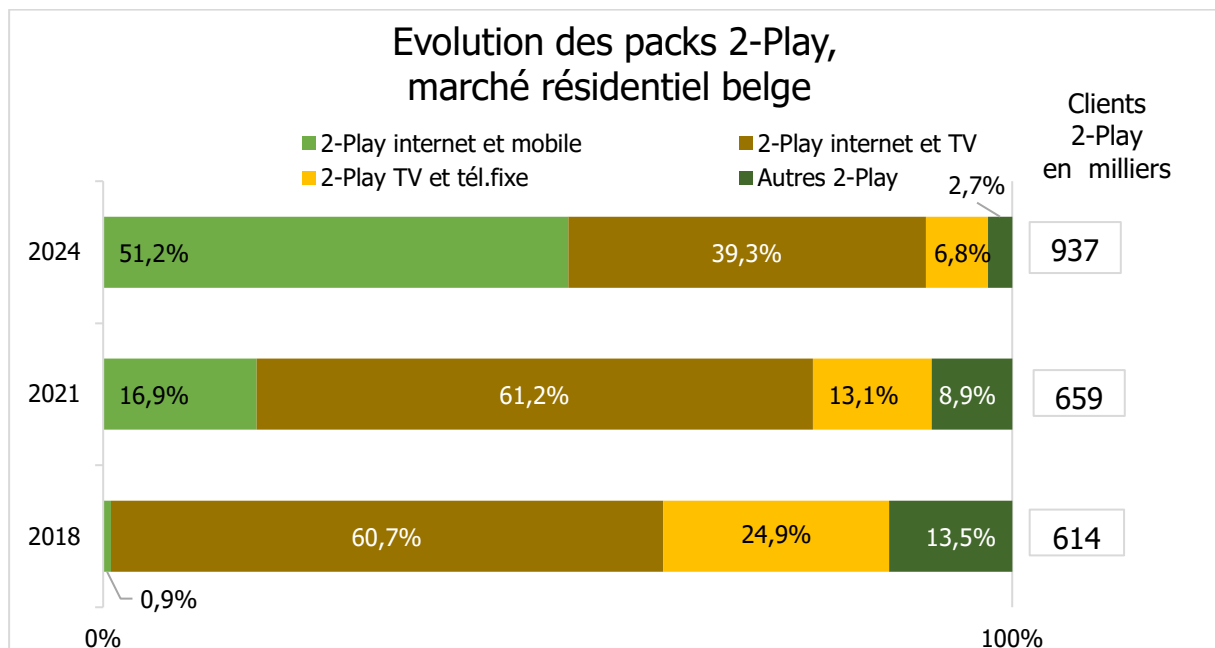


Figure 8 – Evolution de la répartition des packs 2-Play sur le marché résidentiel belge (Source : Données statistiques annuelles, IBPT)

26. Trois types de profils de foyers seront repris comparant
- 26.1. Une connexion Internet illimitée de minimum 100 Mbps, de minimum 300 Mbps et de minimum 1 Gbps d'une part ;
 - 26.2. Une connexion Internet illimitée couplée à la télévision avec comparaison des solutions tv classique avec décodeur et tv via app d'autre part.
27. De ces critères découlent différentes comparaisons possibles qui sont illustrées ci-après.
- 27.1. Un premier graphe compare les résultats les moins onéreux donnés par les différents types de marques aux deux profils fixes étudiés c'est-à-dire à l'Internet standalone et au pack Internet et télévision classique avec décodeur pour une vitesse minimale de 100 Mbps et un volume illimité.

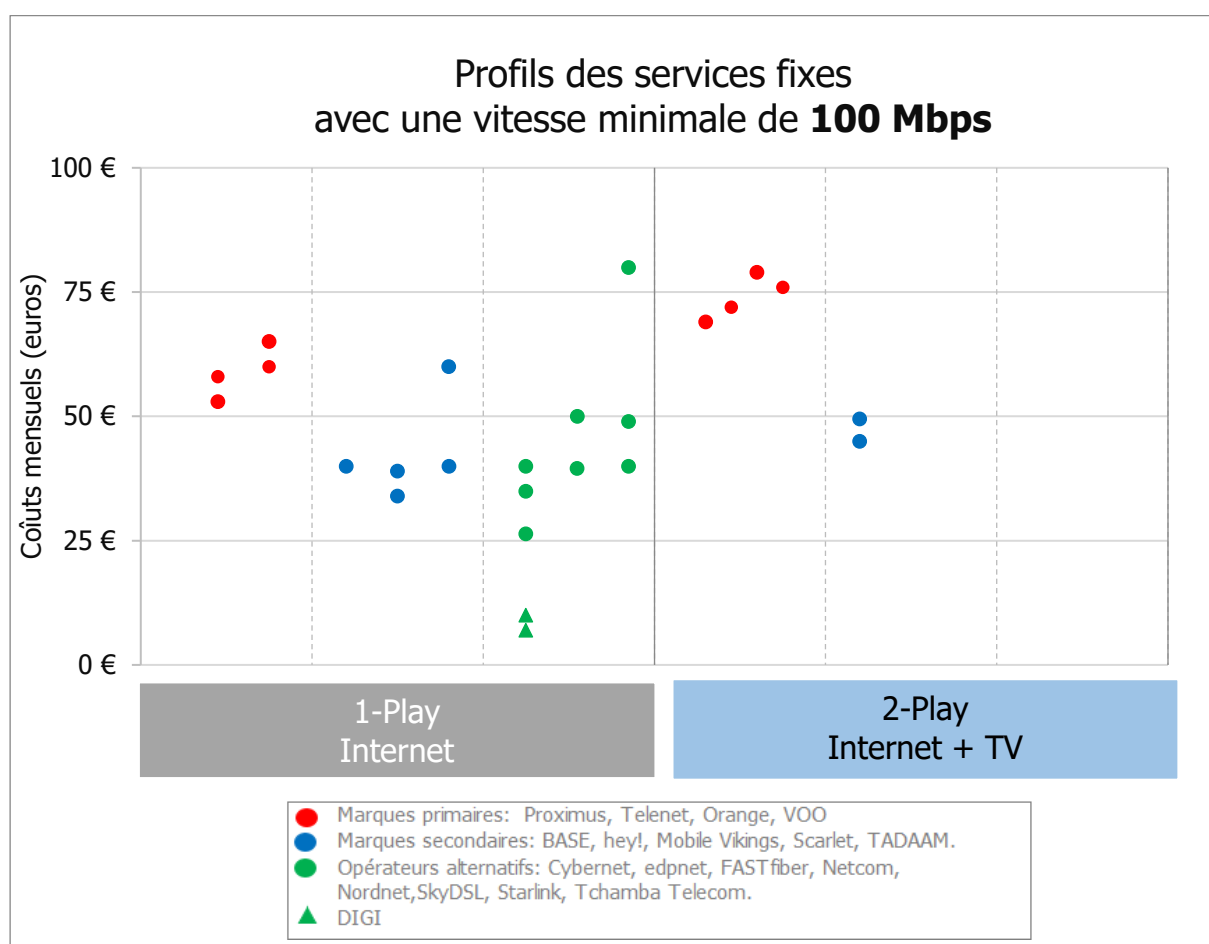


Figure 9- Comparaison des solutions les moins chères données par les différentes marques **pour répondre aux exigences des profils fixes 1-Play et 2-Play** avec une vitesse minimale de 100 Mbps et un volume illimité (Source : www.meilleurtarif.be)

- 27.2. Le graphe suivant opère un zoom au sein du profil Internet standalone et détaille quelles seraient les solutions les moins chères de chaque marque répondant aux trois exigences minimales étudiées en matière de vitesse (c'est-à-dire respectivement 100 Mbps, 300 Mbps et 1 Gbps).

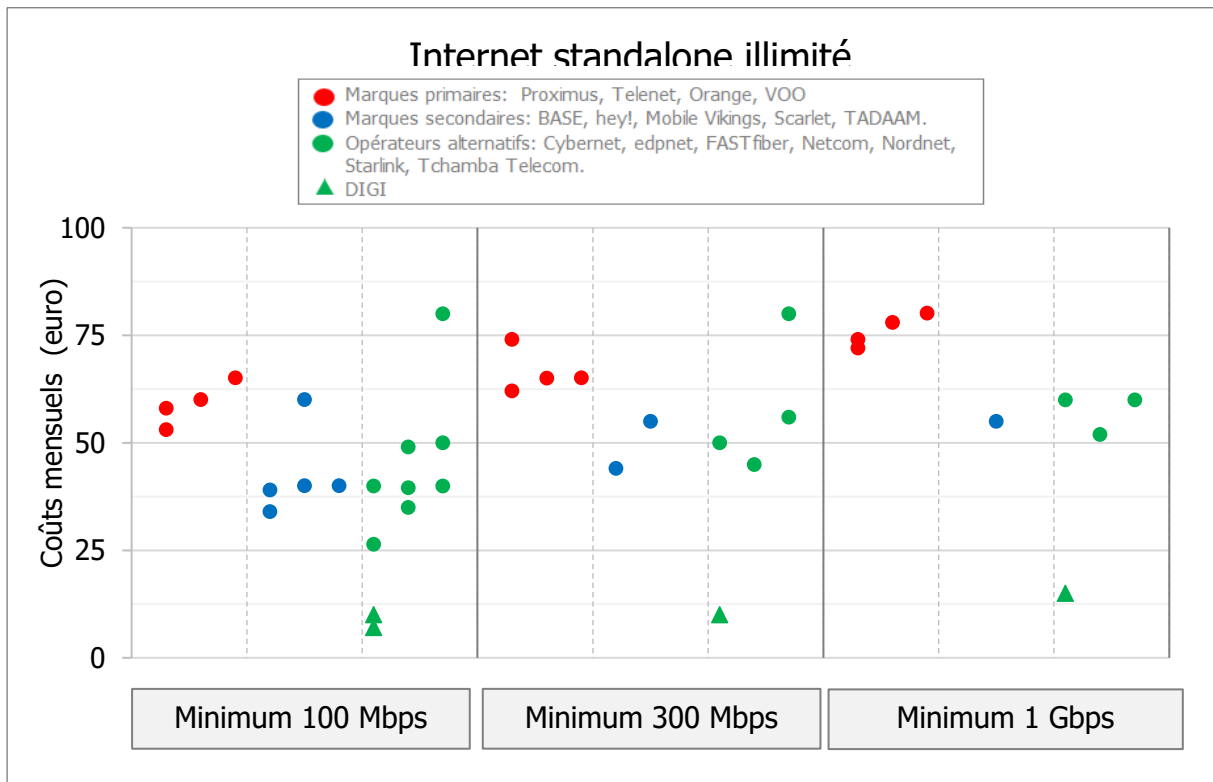


Figure 10 - Offres Internet illimitées les moins chères de chaque marque répondant au minimum aux critères de vitesses requis (Source : www.meilleurtarif.be)

28. De façon analogue, on peut comparer les solutions données au profil Internet et tv pour une vitesse internet définie (ici, 100 Mbps) selon le type de télévision choisie par le consommateur.

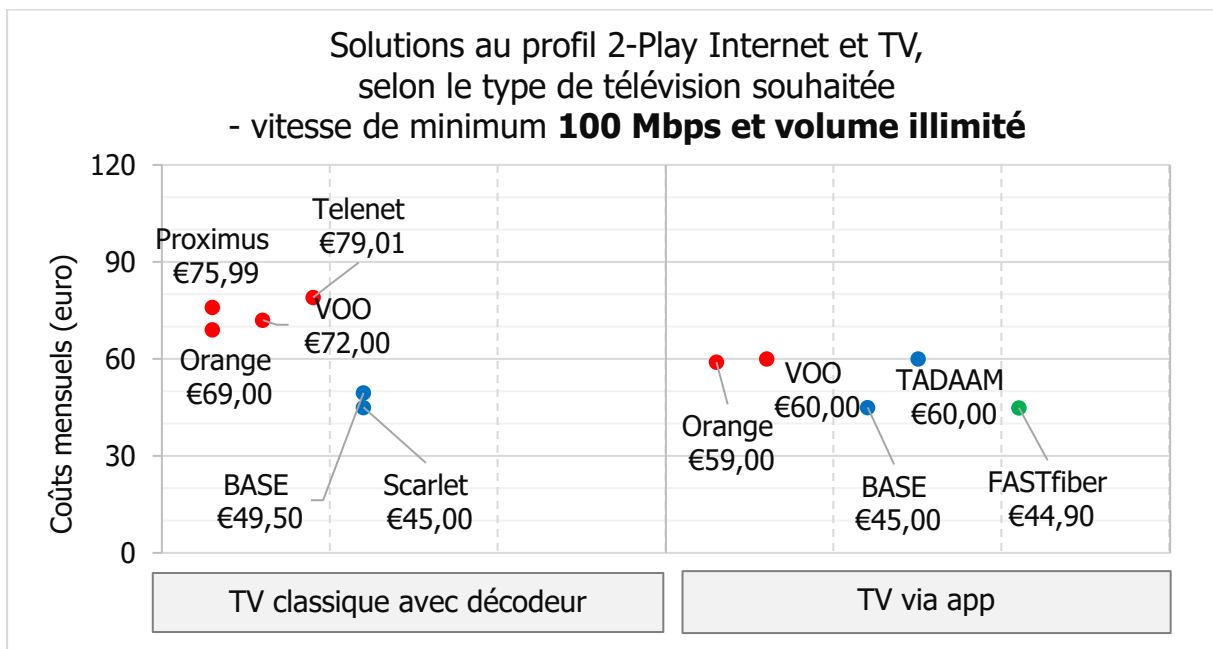


Figure 11 - Offres les moins chères de chaque marque répondant au minimum au critère de vitesse pour les packs 2-Play Internet et TV étudiés, selon le type de TV (Source : www.meilleurtarif.be)

29. On peut également comparer les solutions les moins chères données par chaque marque selon le choix de vitesse opéré par le consommateur.

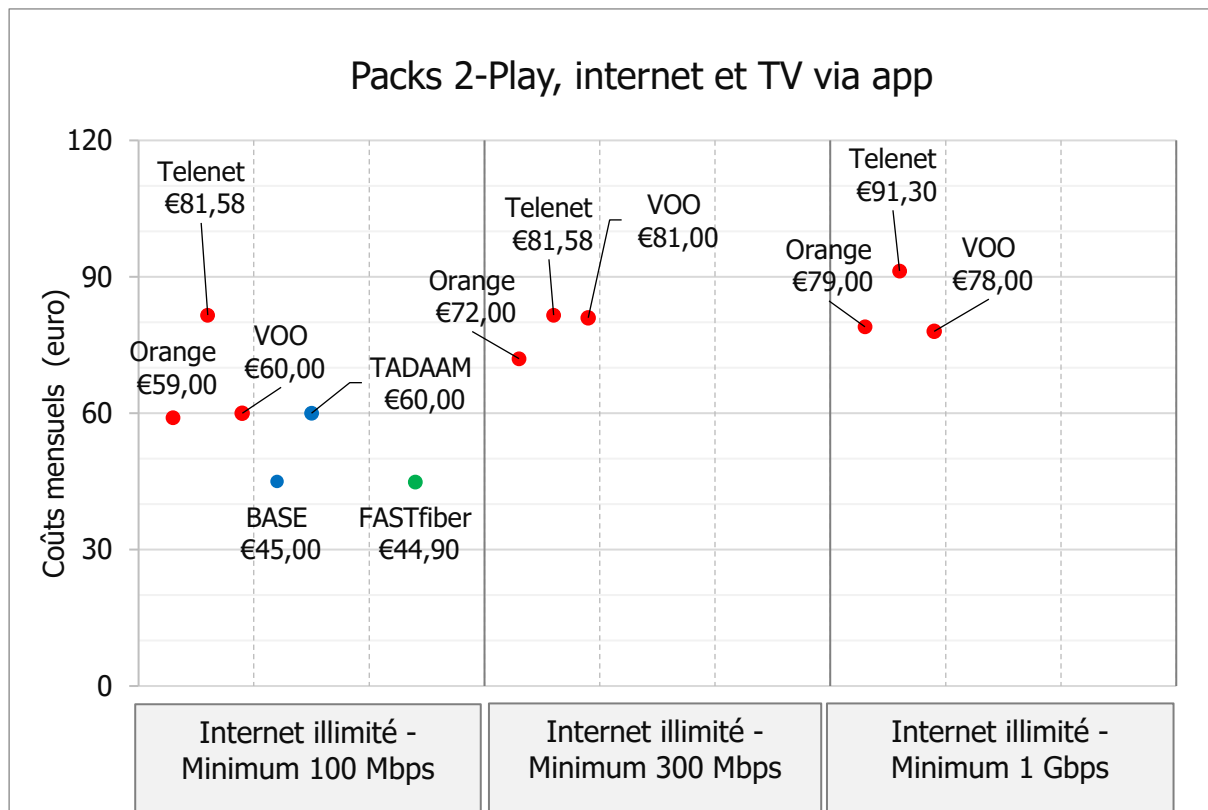


Figure 12 - Solutions les moins chères de chaque marque répondant au profil 2-Play Internet et tv via app, **selon la vitesse choisie** (Source : www.meilleurtarif.be)

5. Comparaison nationale des packs convergents

30. Les combinaisons analysées sont basées sur les composants suivants :
 - 30.1. Une connexion Internet illimitée de minimum 100 Mbps, minimum 300 Mbps et de minimum 1 Gbps ;
 - 30.2. Des services mobiles composés de 2 cartes SIM de 10 GB, 20 GB et 50 GB ;
 - 30.3. Une composante télévisuelle classique avec décodeur ou une TV via app ;
 - 30.4. La possibilité d'ajouter la téléphonie fixe.

31. Le détail des profils convergents proposés à la consultation sont repris dans le récapitulatif des profils au point 6.3.

6. Récapitulatif des profils étudiés

6.1. Profils mobiles

32. Les cinq profils relatifs aux abonnements mobiles sont définis de la manière suivante :

Aspect volume mobile				
Volume de minimum 5 GB	Volume de minimum 10 GB	Volume de minimum 20 GB	Volume de minimum 50 GB	Volume de minimum 100 GB
Mobile 1	Mobile 2	Mobile 3	Mobile 4	Mobile 5

Figure 13- Profils mobiles

6.2. Profils fixes

33. Neuf profils fixes sont étudiés dont trois profils pour l'Internet standalone et six profils associant la connexion Internet illimitée à la télévision.

33.1. Les trois profils pour l'Internet standalone exigent tous un volume illimité et leurs vitesses varient selon les exigences suivantes :

Aspect vitesse Internet			
	Vitesse de minimum 100 Mbps	Vitesse de minimum 300 Mbps	Vitesse de minimum 1 Gbps
Volume illimité	Fixe 1-Play	Fixe 1-Play	Fixe 1-Play

Figure 14 - Profils Internet fixe

33.2. On ajoute une composante télévisuelle à chacun des ces trois profils afin d'obtenir six profils de packs 2-Play regroupant l'Internet illimité et la télévision :

		Aspect vitesse Internet		
		Vitesse de minimum 100 Mbps	Vitesse de minimum 300 Mbps	Vitesse de minimum 1 Gbps
Type de TV	Tv classique avec décodeur	Fixe 2-Play	Fixe 2-Play	Fixe 2-Play
	Tv via app	Fixe 2-Play	Fixe 2-Play	Fixe 2-Play

Figure 15 - Profils 2-Play Internet et télévision

6.3. Profils convergents

34. A nouveau la composante Internet exige par défaut un volume illimité.
35. Pour les packs 2-Play (de type Internet et mobile) étudiés, l'aspect Internet sera, dans certains cas, dédoublé en une version 100 Mbps, une version 300 Mbps et une version 1 Gbps :

		Aspect volume mobile		
		2*10 GB	2*20 GB	2*50 GB
Aspect vitesse Internet	Minimum 100 Mbps	Convergent 2-Play	Convergent 2-Play	
	Minimum 300 Mbps		Convergent 2-Play	
	Minimum 1 Gbps		Convergent 2-Play	Convergent 2-Play

Figure 16 – Profils convergents de type 2-Play Internet et mobile

36. L'aspect TV y est ajouté à son tour pour obtenir les packs convergents de type 3-Play mobile (c.-à-d. Internet + télévision + mobile) avec la possibilité de comparer les résultats selon le type de télévision choisie (TV avec décodeur ou TV via app) pour certains profils

		Aspect volume mobile			
		2*10 GB		2*20 GB	
Type de TV		TV décodeur	TV via app	TV décodeur	TV via app
Aspect vitesse Internet	Minimum 100 Mbps	Convergent 3-Play	Convergent 3-Play		
	Minimum 300 Mbps			Convergent 3-Play	Convergent 3-Play

	Minimum 1 Gbps			Convergent 3-Play	Convergent 3-Play
--	-------------------	--	--	------------------------------	------------------------------

Figure 17 - Profils convergents de type 3-Play mobile

37. Enfin, le coût de la téléphonie fixe est pris en considération pour obtenir un pack 4-Play (c.-à-d'Internet + télévision + mobile + téléphonie fixe) au travers des profils suivants :

		Aspect téléphonie	
		2*20 GB & téléphonie fixe	
	Aspect TV	TV classique avec décodeur	TV via app
Aspect vitesse Internet	Minimum 300 Mbps	Convergent 4-Play	Convergent 4-Play
	Minimum 1 Gbps	Convergent 4-Play	Convergent 4-Play

Figure 18- profils convergents de type 4-Play

Bernardo Herman
Membre du Conseil

Peggy Valcke
Membre du Conseil

Stefaan Vyverman
Membre du Conseil

Michel Van Bellinghen
Président du Conseil